



## Consultation publique pour le projet d'aménagement numérique envisagé pour le territoire des Pyrénées-Atlantiques

### Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit » (paragraphe 2.2.2). Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques sur son territoire, pour lesquels le département souhaite bénéficier des financements de l'Etat dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

Les opérateurs sont invités à informer la collectivité de leurs projets de déploiement de nouvelles technologies (LTE, VDSL2, modernisation de réseaux câblés, ...) permettant d'appréhender pleinement l'opportunité et les risques de déploiement de réseaux publics, notamment FttH, dans les zones concernées.

### **1. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom** : Département des Pyrénées-Atlantiques

**Adresse postale** : Hôtel du Département – 64, avenue Jean Biray

**Code postal** : 64058

**Ville** : PAU Cedex

**Téléphone** : 05 59 11 46 64 – **Fax** : 05 59 11 46 55

**Mail** : [contact@le64.fr](mailto:contact@le64.fr)

*Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est : Monsieur Esterez, chef du pôle aménagement numérique.*

## 2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

---

### 2.1 Intitulé du Schéma Directeur

Le Département des Pyrénées-Atlantiques porte un projet d'aménagement numérique sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques qui s'inscrit dans le SDTAN actualisé intitulé « Actualisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Pyrénées-Atlantiques ».

### 2.2 Modalités de consultation

Ce dernier est disponible auprès de Jérôme Esterez, chef du pôle aménagement numérique, dont les coordonnées sont les suivantes :

Tel : 05 59 46 50 92/ Mobile : 06 70 04 21 38 / Mail : [jerome.esterez@le64.fr](mailto:jerome.esterez@le64.fr)

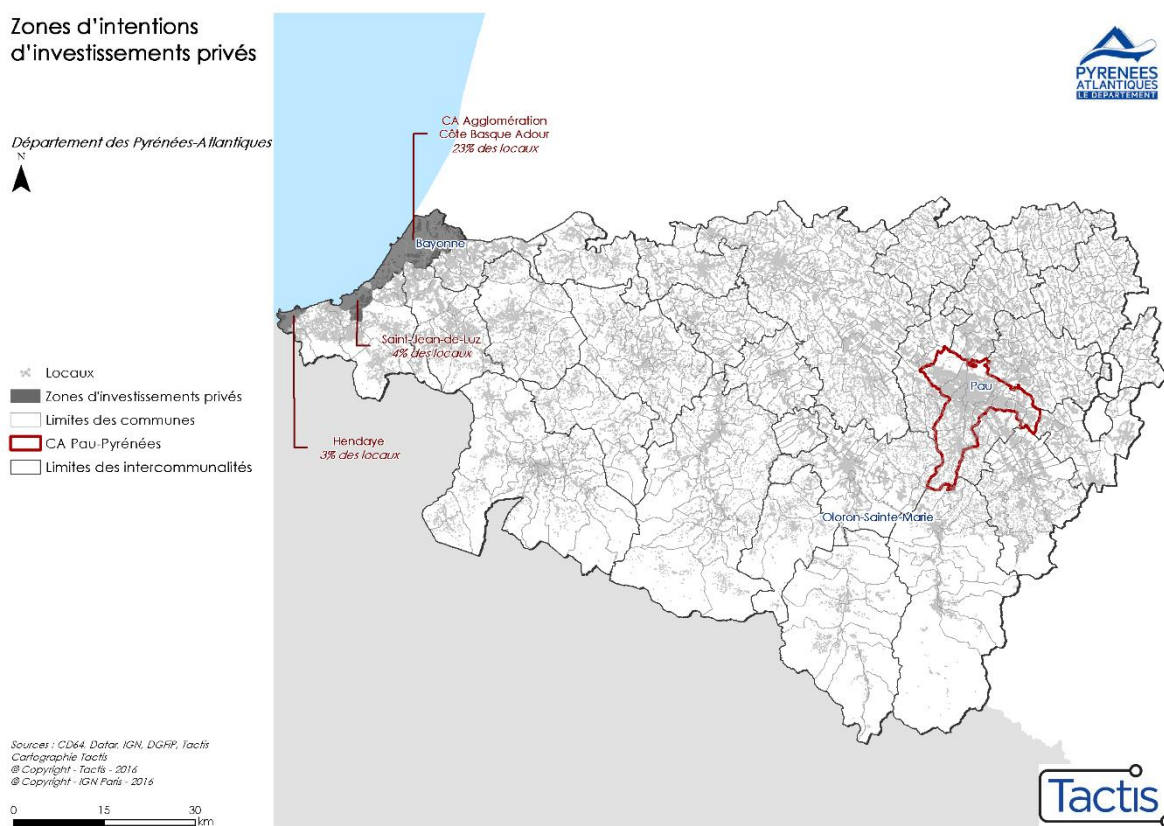
### 3. PERIMETRE DU PROJET D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le projet porte sur l'ensemble des communes du département des Pyrénées-Atlantiques, à l'exception des communes sur lesquelles au moins un opérateur a annoncé, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement, des déploiements FttH en propre ou mutualisé, et dont le démarrage interviendra avant horizon 5 ans :

- Les communes de la Communauté d'agglomération Côtes Basques Adour (Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau) ;
- La commune d'Hendaye
- La commune de Saint-Jean-de-Luz.

A noter que la complétude du réseau public FttH existant sur l'agglomération de Pau (à périmètre actuel : 12 communes) pourra constituer une tranche optionnelle du projet.

#### Zones d'intentions d'investissements privés



## 4. DECLARATION D'INTENTION D'INVESTISSEMENT PRIVE SUR LE DEPARTEMENT

---

Tout opérateur tiers souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer ou de moderniser sur leurs financements propres un réseau Très Haut Débit, peut saisir par courrier le Conseil départemental, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation.

Il devra préciser dans sa demande **écrite**, pour chaque déploiement envisagé :

- La nature du réseau dont il dispose ou qu'il entend déployer,
- La cartographie précise des zones qu'il couvre ou qu'il s'engage à couvrir dans un avenir proche, étant considéré qu'ils devront s'engager à une complétude de couverture des communes concernées par leurs projets.
- Le calendrier de réalisation détaillé,
- Tous éléments justificatifs permettant d'assurer la crédibilité de leurs intentions, au sens du point 65 des Lignes directrices de la Commission européenne (plan d'affaires, accord de prêt bancaire...).

Une copie de ce courrier devra également être envoyée, par **mail** à M. Jérôme Esterez:

[jerome.esterez@le64.fr](mailto:jerome.esterez@le64.fr) / [Laureen.gomez@le64.fr](mailto:Laureen.gomez@le64.fr)

Tout signalement devra être communiqué par voie postale à l'adresse suivante :

Département des Pyrénées-Atlantiques  
Hôtel du Département – 64, avenue Jean Biray  
64058PAU Cedex